

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DU LOIRET**

Service agriculture et développement rural
Dossier suivi par Christine RIVIERRE
Tél. 02 38 52 47 95
Dossier n° 25-45-020

Le Directeur départemental
à
Monsieur PAVIOT Antoine
SCEA « DE MACHAU »
Ferme de Machau
50 Rue de Machau
45760 - VENNECY

CONTRÔLE DES STRUCTURES

Accusé de réception

d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

relative à des modifications qui vont intervenir dans la SCEA « DE MACHAU » à
VENNECY (Entrée de M. PAVIOT Antoine en tant qu'associé exploitant – Retrait de
Mmes MAUPOUET Géraldine et PELLETIER Aurélie associées non exploitantes – Cession
de parts entre associés)

Pour une superficie sollicitée de : **151ha 33a 59ca**
situés sur les communes de CHEVILLY, HUETRE, SOUGY et VENNECY

Parcelles : 45093 ZN1-ZN2 – 45166 ZE6-ZD9-ZE8 – 45313 E2-E4-E5-E6-E36-E31-E35 – 45333
ZB179-ZB1-ZB196-I83-ZB46-ZB48-ZB105-ZB180-ZB181

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 29/01/2025

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le
délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé
jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du Code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 29/05/2025, si aucune décision préfectorale ne
vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A
votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être
délivré.

**En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être
soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture
(CDOA).**

Pour la préfète du département du Loiret
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires,
la cheffe du pôle compétitivité et territoires
Signé : Sandrine RATHEAU